



LA GEÔLE AUSSI NOU GON Ké SA

Aujourd'hui lundi 27 mars 2017 il y a **954** détenus sous écrou pour un établissement d'une capacité théorique de **615** places, mais qui compte en réalité **747** soit plus de **130** lits rajoutés arbitrairement. Plus de **450 détenus de nationalité étrangère** de près de 12 nationalités différentes se côtoient dans cette prison : Surinamienne, Guyanienne, Néerlandaise, Brésilienne, Haïtienne, Dominicaine, Péruvienne, Camerounaise, Canadienne, Chinoise, Polonaise, Vénézuélienne...

Dans ces **954** détenus sous écrou **888** sont hébergés au Centre Pénitentiaire de Guyane dont **3 bébés**. Il y a plus de **700 condamnés définitifs**. **66** sont sous surveillance électronique (Bracelet).

Il y a plus de **140 matelas au sol**. **Insalubrité et promiscuité** règnent de manière récurrente.

Prison **surencombrée**, cellules **sur occupées**, violences **extrêmes**, armes blanches **inquantifiables** trafics de drogue, de téléphones portables **incontrôlables**. Détenus avec une **pathologie psychiatrique** en pagaille, Incivilités au quotidien....

Et face à cette situation un déficit en personnel inacceptable.

177 personnels de surveillance affectés à l'établissement pour un organigramme de **190** agents, **23** gradés alors qu'il en faudrait **25**, des heures supplémentaires **épuisantes**, des rythmes de travail **abrutissants**, un environnement professionnel **déstructurant...en plus di sa, yé ka traité nous di feignants**

NOU GON Ké SA

Au-delà du projet de construction d'un autre établissement en Guyane, nous exigeons que des moyens humains et matériels soient alloués pour préserver le fonctionnement du Centre Pénitentiaire de Guyane de même que la Santé et la Sécurité des personnels qui en assurent les missions.

Car ne soyons pas dupes, même si la décision politique est prise demain pour la construction d'un nouvel établissement Pénitentiaire, **il faudra 8 ans voire 10 ans avant de le voir fonctionner.**

L'UFAP-GUYANE exige :

- Le respect de l'organigramme de référence soit l'affectation des 13 agents et des 3 gradés manquants.
- La création d'un véritable Service Médical Psychiatrique Pénitentiaire.
- Le renforcement de l'Equipe de Sécurité Pénitentiaire.
- Le transfèrement des détenus condamnés longue peine.
- Des conventions d'extraditions des détenus étrangers condamnés.

Pour l'ensemble des personnels Pénitentiaires de Guyane

NOU GON Ké SA